

Arrêté fédéral approuvant la gestion du Conseil fédéral, du Tribunal fédéral et du Tribunal fédéral des assurances en 2001

du 11 juin 2002

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,

vu les rapports du Conseil fédéral des 13 et 20 février 2002¹, du Tribunal fédéral du 11 février 2002² et du Tribunal fédéral des assurances du 15 février 2002³,
arrête:

Art. 1

La gestion du Conseil fédéral, du Tribunal fédéral et du Tribunal fédéral des assurances en 2001 est approuvée, à l'exception de la gestion du Conseil fédéral concernant la Poste les Chemins de fer fédéraux suisses (CFF SA).

Art. 2

Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum.

Conseil national, 4 juin 2002

Conseil des Etats, 11 juin 2002

La présidente: Liliane Maury Pasquier

Le président: Anton Cottier

Le secrétaire: Christophe Thomann

Le secrétaire: Christoph Lanz

12118

¹ Non publié dans la FF

² Non publié dans la FF

³ Non publié dans la FF